

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES



Mis à jour le 8 juillet 2024 suite à la délibération n°DEL_2024_058



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

\\ SOMMAIRE \\

Préambule	p.5
Article n°1 \\ Objet du règlement d'intervention	p.6
Article n°2 \\ Durée du règlement	p.6
Article n°3 \\ La commission d'attribution	p.7
Article n°4 \\ Les bénéficiaires	p.8
Article n°5 \\ Les conditions d'éligibilité	p.9
Article n°6 \\ Examen des dossiers	p.10
Article n°7 \\ Délais et réalisation - Informations	p.11
Article n°8 \\ Décision attributive	p.12
Article n°9 \\ Attribution de la subvention	p.12
Annexes \\ Liste des annexes	p.15
Signature du règlement	p.17
Annexes	p.1



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

\\ PRÉAMBULE \\

Sur le territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, la compétence économique est en partie accompagnée par le Pôle Territorial du Cœur-Entre-Deux-Mers. Il regroupe les CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers, du Créonnais, des Portes de l'Entre-Deux-Mers, des Coteaux Bordelais et des Rives de la Laurence.

Souhaitant favoriser le développement économique, la commission Développement Économique a travaillé sur les enjeux du territoire et sur la dynamique à impulser à cette mission.

Après un état des lieux, a été validée la représentation commune liée au développement économique. Tout en prenant en considération la notion d'économie au sens pur, la dimension humaine a été intégrée dans les réflexions. De nos jours, le développement s'articule également avec le bien-être, les enjeux environnementaux et sociaux.

La définition commune validée, les enjeux et les actions ont été réfléchis afin de permettre une adaptation en cohérence avec les besoins du territoire.

Le développement économique de la CdC Rurales de l'Entre-deux-Mers tend à accompagner les acteurs économiques au fur et à mesure de leur existence, pour ainsi valoriser un ancrage fort et permanent, tout en favorisant la transversalité des domaines de compétence de la collectivité, et ainsi développer un territoire où il fait bon vivre.

Ce règlement est le reflet du travail mené par les élus pour impulser une dynamique forte. Il a la volonté, en parallèle des autres actions menées, d'accompagner le développement économique au travers d'une dimension partenariale.

\\ ARTICLE N°1 \\ OBJET DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION

La région Nouvelle-Aquitaine a voté en juin 2022 le nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce nouveau schéma se substitue au premier, initié en 2017, qui était axé sur l'innovation, la compétitivité, la création d'écosystèmes dynamiques et le développement solidaire des territoires. Cette nouvelle version intègre l'évolution de notre territoire et les crises majeures qui bouleversent notre société : écologique, géopolitique, sanitaire et sociale. Cette situation a généré une réflexion sur la place de l'humain au cœur de l'économie. Ainsi, ce nouveau schéma, travaillé en concertation lors de rencontres territoriales, vise 3 grandes priorités :

- ⇒ accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,
- ⇒ renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable,
- ⇒ placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.

C'est donc à partir de ces 3 priorités que la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers a travaillé son règlement d'intervention pour accompagner les acteurs économiques de son territoire.

\\ ARTICLE N°2 \\ DURÉE DU RÈGLEMENT

Le conventionnement avec la région Nouvelle-Aquitaine est acté sur la période de 2022-2028. Par conséquent, ce règlement prend effet par délibération _____ et s'achève à la date du nouveau conventionnement avec la région.

Les élus se réservent le droit de modifier et amender des éléments de ce règlement, applicables après délibération du conseil communautaire

\\ ARTICLE N°3 \\ LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Composition de la commission d'attribution

La commission d'attribution est composée :

- ⇒ du Président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
- ⇒ du Vice-président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, en charge du Développement Économique
- ⇒ de 5 membres de la Commission Développement Économique élus par la Commission
- ⇒ d'experts selon le sujet abordé, sans droit de vote

Compétences de la Commission d'attribution

La Commission d'attribution donne un avis à toute demande de subvention aux entreprises. Cet avis se traduit par un vote. Il peut être favorable ou défavorable à la demande de subvention. En cas d'égalité, la voix du Président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers est prépondérante.

La commission peut :

- ⇒ demander des pièces complémentaires
- ⇒ surseoir à une décision
- ⇒ auditionner la personne en charge de la demande de subvention

\\ ARTICLE N°4 \\ LES BÉNÉFICIAIRES

Les subventions aux entreprises, proposées par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, peuvent être sollicitées par :

- ⇒ les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers,
- ⇒ les entreprises de commerce ou prestataires de services inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés,
- ⇒ les entreprises agricoles,
- ⇒ les groupements et associations d'entreprises,
- ⇒ les micro-entreprises,
- ⇒ les entreprises de l'économie sociale et solidaire,
- ⇒ les sociétés de personnes à l'exception des SCI et des GFA.

Pour bénéficier des subventions, certaines conditions sont à respecter :

- ⇒ déclarer un Chiffre d'Affaire inférieur à 1 000 000 € Hors Taxes ou moins de 10 salariés
- ⇒ être à jour de ses obligations fiscales et sociales ou bénéficier d'un moratoire dans le domaine,
- ⇒ ne pas avoir perçu, pour le même projet, une aide au titre de programmes régionaux spécifiques (exemple FEADER),
- ⇒ compter moins de 10 salariés dans le cadre d'une bonification liée à la création d'emploi.

Les projets éligibles aux subventions de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers doivent correspondre aux critères suivants :

- ⇒ s'inscrire dans la création, le développement ou la reprise d'une entreprise,
- ⇒ respecter les normes ou s'intégrer dans une démarche de mise aux normes ou dans une démarche environnementale,
- ⇒ ne doit pas risquer de mettre en péril un autre acteur économique exerçant la même activité et présent sur le territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers,
- ⇒ ne pas faire partie des professions libérales

Si certains projets, spécifiques, ne répondent pas aux critères d'éligibilité ci-dessus, ils pourront éventuellement être étudiés et validés par la commission d'attribution.

\\ ARTICLE N°5 \\ LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Demande de Subvention

- ⇒ Toute structure ou acteur économique ne peut déposer plus de 2 demandes de subvention à objet différent (en dehors du dispositif « salon et manifestation ») sur une période de 3 ans, dans la limite de l'intensité maximale de l'aide communautaire.
- ⇒ Le dispositif « salon et manifestations » est indépendant des autres et est limité à 3 demandes sur 5 ans. Avoir perçu une aide sur ce dispositif ne sanctionne pas la structure ou l'acteur économique vis à vis d'une demande faite pour un autre dispositif.
- ⇒ Le dépôt de demande de subvention ne constitue pas un accord. Toute dépense effectuée avant le dépôt de la demande ne sera pas prise en compte dans l'attribution de ladite subvention. Cependant, dans des cas spécifiques et particuliers,

la commission pourra inclure les investissements engagés moins de 3 mois avant le dépôt de la demande de subvention.

- ⇒ La demande doit comporter des devis datés de moins de 6 mois précédant la date de dépôt. Les travaux immobiliers doivent être réalisés par des entreprises inscrites au répertoire des Métiers.
- ⇒ Dans le cas d'un demandeur déjà installé sur le territoire dont le projet s'accompagne d'une création d'emploi, la structure ne devra pas avoir procédé à des licenciements dans les 12 mois précédant la demande de subvention.

Taux, montants et plafonds

Les taux d'aide, les montants et les plafonds sont spécifiques aux dispositifs de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers. Ils sont précisés dans le tableau récapitulatif en annexe 4.

\\ ARTICLE N°6 \\ EXAMEN DES DOSSIERS

Les dossiers sont à transmettre de préférence par mail.

- ⇒ Contact : Émilie HOUDAYER
- ⇒ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr
- ⇒ 06 73 82 10 48
- ⇒ La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
À l'attention d'Émilie HOUDAYER, service développement économique
82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation
33540 Sauveterre-de-Guyenne

Un accusé réception sera envoyé par mail dans un délai de 30 jours ouvrés. Un retour de complétude sera adressé dans un délai de 15 jours ouvrés après la date de l'accusé réception. Il précisera le caractère complet ou incomplet de la demande

La complétude du dossier ne constitue pas un engagement financier de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Les demandes répondant à l'ensemble des critères, et dont l'intégralité des pièces ont été fournies, seront transmises à la commission d'attribution pour examen et avis. La commission d'attribution se réunit en juin et en novembre. Les dossiers de demande de subvention sont donc à remettre :

- ⇒ avant le 31 mars pour un passage en commission en juin
- ⇒ avant le 31 août pour un passage en commission en novembre.

Les demandes dont les éléments constitutifs seraient absents ou incomplets feront l'objet d'un ajournement pour pièces complémentaires.

Le demandeur bénéficiera d'un délai d'un mois pour fournir les pièces ou renseignements nécessaires à la bonne instruction du dossier.

Passé ce délai, le dossier sera classé automatiquement sans suite.

\\ ARTICLE N°7 \\ DÉLAIS ET RÉALISATION - INFORMATIONS

À compter de la notification informant le demandeur de la décision de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers de lui accorder une subvention, ce dernier dispose d'un délai de 6 mois pour engager ladite subvention et de 2 ans pour finaliser le projet. Au-delà du délai de 2 ans, la subvention deviendrait caduque et par conséquent non exigible.

Pour bénéficier de la subvention, le demandeur devra fournir les pièces justificatives attestant de ses engagements, au service Développement Économique de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner, sur tout support visible du public, le soutien de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers. Par ailleurs, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers se réserve le droit de solliciter le bénéficiaire pour valoriser le dispositif sur les différents supports de communication de la collectivité.

\\ ARTICLE N°8 \\ DÉCISION ATTRIBUTIVE

Sur la base des conditions d'éligibilité, des taux, montants et plafonds, la commission d'attribution étudie les dossiers.

Ces propositions feront l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire pour délibération. Le porteur de projet devra se présenter devant la commission afin de présenter son projet aux élus.

Le montant total des subventions accordées au cours de l'exercice budgétaire devra respecter l'enveloppe déterminée lors du Débat d'Orientations Budgétaires et votée au Budget Primitif.

\\ ARTICLE N°9 \\ ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

L'attribution d'une subvention communautaire s'associe à la signature d'une convention entre le bénéficiaire et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Le déblocage des fonds s'effectuera sur présentation de factures acquittées et sur présentation :

- ⇒ d'un état récapitulatif daté et signé du montant des dépenses hors taxes,
- ⇒ des factures acquittées correspondantes à l'état récapitulatif,
- ⇒ une attestation du vendeur lors de matériel d'occasion stipulant que le matériel vendu n'a pas bénéficié d'une subvention lors de l'achat initial et qu'il est aux normes
- ⇒ des photographies de l'avancées du chantier dans le cas de travaux effectués par le bénéficiaire,
- ⇒ une attestation du Trésor Public attestant que le bénéficiaire est à jour de ses obligations fiscales,
- ⇒ une attestation de l'URSAAF attestant que le bénéficiaire est à jour de ses obligations sociales,
- ⇒ une attestation de conformité aux normes (environnementales, sécurité, labels, qualifications spécifiques...) le cas échéant,
- ⇒ une copie du ou des contrat(s) de travail dans le cadre de création d'emploi(s). En cas de bonification pour création d'emploi(s), la bonification sera versée dès présentation des contrats de travail signés.

Dans un délai de 3 ans, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers se réserve le droit d'auditionner le bénéficiaire pour effectuer un bilan du projet et de la subvention accordée. Dans le cas du non-respect des engagements par le bénéficiaire tels que la suppression de l'emploi bonifié ou encore le départ de l'entreprise moins de 3 ans après le versement de la subvention, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers pourra exiger le remboursement de la subvention perçue.

Dans le cas d'un déménagement du siège social, le bénéficiaire s'engage à informer le service Développement Économique de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

L'acteur économique certifie que les informations communiquées dans le règlement d'intervention de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et ses annexes sont exacts.



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

\\ ANNEXES \\

- ⇒ Liste des pièces à fournir
- ⇒ Le dossier de demande de subvention
- ⇒ Modèle d'attestation sur l'honneur de la véracité des éléments fournis par le demandeur
- ⇒ Tableau des aides
- ⇒ Grille d'évaluation des projets



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

\\ SIGNATURE DU RÈGLEMENT \\

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions aux acteurs économiques de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers. Je m'engage à fournir les informations nécessaires à la bonne gestion de ma demande.

Pour faire valoir ce que de droit

Le _____

Signature avec la mention lu et
approuvé et cachet

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \\ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \\ 05 56 71 81 76



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

ANNEXES AU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Annexe n°1	\\	Liste des pièces à fournir	p.21
Annexe n°2	\\	Dossier de demande de subvention	p.23
Annexe n°2 bis	\\	Dossier de demande de subvention <i>pour salon et manifestations</i>	p.29
Annexe n°3	\\	Attestation sur l'honneur	p.35
Annexe n°4	\\	Tableau des projets soutenus	p.37
Annexe n°5	\\	Grille d'évaluation des projets	p.41



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

\\ ANNEXE N°1 \\ LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- ☐ La page 17 du règlement d'attribution des subventions de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers aux acteurs économiques complétée, signée et portant la mention "lu et approuvé"
- ☐ Le dossier de demande de subvention complété (annexe 2)
- ☐ L'attestation sur l'honneur (annexe 3)
- ☐ Les pièces justificatives complémentaires spécifiques au projet (se référer à l'annexe 4)
- ☐ Un extrait de K-Bis, ou équivalent le cas échéant, de moins de 3 mois
- ☐ Le titre de propriété ou le bail des locaux dans lequel l'activité est exercée
- ☐ Le bilan et le compte de résultat des deux dernières années ou dans le cas d'une création, fournir un prévisionnel de dépenses et recettes.
- ☐ Pour les micro entreprises, un tableau récapitulatif de la comptabilité et, pour ceux qui facture la TVA, la déclaration de TVA.
- ☐ L'accord de la banque dans la cadre d'un financement
- ☐ Les justificatifs des assurances professionnelles (responsabilité et décennale)
- ☐ Régime matrimonial pour les couples associés dans l'entreprise
- ☐ Accord des autres subventions obtenues
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

\\ ANNEXE N°2 \\ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Identité du demandeur

N° SIRET	
• Nom de la structure	
• Date de création	
• Statut juridique	
• Raison sociale	
• Représentant légal	
• Date et lieu de naissance	
• Fonction	
• Descriptif de l'activité	
• Site internet ou réseaux sociaux	

2. Coordonnées du demandeur

• Nom et prénom	
• Adresse	
• Téléphone	
• Mail	
• Fonction	

3. Caractéristique du projet

• Descriptif du projet	
------------------------	--

• Étude de marché et de la concurrence Quelle est l'offre du territoire ? Quels sont vos concurrents ? Quels est votre zone de rayonnement ? ...	
• Stratégie commerciale Quelle est votre offre ? Quels sont vos tarifs ? Quelle est votre cible principale ? Votre cible potentielle ? Quels sont vos modes de distribution ? Quelle est votre stratégie commerciale ? Votre stratégie de communication ? ...	

- **Données chiffrées de l'entreprise**

Postes d'information	N-1	N-0
Production : Nb d'articles fabriqués / Nb de chantiers / ...		
Ventes : Nb d'articles vendus / Nb de chantiers achevés / Nb de commandes facturées ...		
Chiffre d'affaires réalisé		
Montants des achats de marchandises		
Montant des charges de fonctionnement		
Rémunération versée au chef d'entreprise		
Informations supplémentaires		

4. Plan de financement du projet

Pour quel(s) poste(s) de dépenses déposez-vous une demande de financement ?

Postes de dépenses	Montant
Total	

Regrouper les devis dépenses par "nature"

Financeurs	Montant
Fonds propres	
Crédit bancaire	
Demande de subvention autre État ☐ En cours ☐ Accordée Région ☐ En cours ☐ Accordée Fonds Européens ☐ En cours ☐ Accordée	
Demande de subvention à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Total	



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Je certifie exact les éléments mentionnés à cette demande de subvention.

Pour faire valoir ce que de droit

Le _____

Signature avec la mention lu et approuvé
et le cachet

\\ ANNEXE N°2 BIS \\ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF SALON ET MANIFESTATION

3. Identité du demandeur

N° SIRET	
• Nom de la structure	
• Date de création	
• Statut juridique	
• Raison sociale	
• Représentant légal	
• Date et lieu de naissance	
• Fonction	
• Descriptif de l'activité	
• Site internet ou réseaux sociaux	

4. Coordonnées du demandeur

• Nom et prénom	
• Adresse	
• Téléphone	
• Mail	
• Fonction	

5. Caractéristique du projet

Descriptif du projet Manifestation >> Type de manifestation, où, comment, quel impact sur l'activité, quelle cible ? Ou Salon >> Quand, où, quel impact sur l'activité, quelle cible ?	
--	--

• Point de situation de l'entreprise Client / Concurrent / Mode de communication et de commercialisation / Type de distribution ...	
--	--

• **Données chiffrées de l'entreprise**

Postes d'information	N-1	N-0
Chiffre d'affaires réalisé		
Montants des achats de marchandises		
Montant des charges de fonctionnement		
Rémunération versée au chef d'entreprise		
Informations supplémentaires si nécessaire		

6. Plan de financement du projet

Pour quel(s) poste(s) de dépenses déposez-vous une demande de financement ?

Postes de dépenses	Montant
Total	

Regrouper les devis dépenses par "nature"

Financeurs	Montant
Fonds propres	
Crédit bancaire	
Demande de subvention autre État ☐ En cours ☐ Accordée Région ☐ En cours ☐ Accordée Fonds Européens ☐ En cours ☐ Accordée	
Demande de subvention à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Total	



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Je certifie exact les éléments mentionnés à cette demande de subvention.

Pour faire valoir ce que de droit

Le _____

Signature avec la mention lu et approuvé
et le cachet



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

\\ ANNEXE N°3 \\ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit être dûment complétée pour toute demande.

À défaut, la demande ne sera pas étudiée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'entreprise, joindre obligatoirement le pouvoir lui permettant d'engager celui-ci.

Je soussigné(e) _____ (nom et prénom) représentant(e)
légal(e) de l'entreprise _____ (nom de l'entreprise) :

1. déclare que l'entreprise

- ☐ ne fait pas l'objet d'un redressement judiciaire
- ☐ ne fait pas l'objet d'une liquidation judiciaire
- ☐ n'a aucun lien avec les membres de la commission d'attribution
- ☐ est en règle de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant

2. certifie

- ☐ exactes les informations du présent dossier
- ☐ exacte la mention de l'ensemble des subventions introduites auprès d'autres financeurs publics
- ☐ venir présenter son projet lors de la Commission d'Attribution

3. demande une subvention d'un montant de _____ €

Dans le cas de l'attribution d'une subvention, je certifie que l'entreprise garantit le respect des engagements du règlement d'attribution et à faire apparaître l'accompagnement financier de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers soit par la mention de la collectivité soit par l'utilisation du logo (fourni si obtention de la subvention).

À _____

Le _____

Signature du représentant légal et cachet

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne

www.ruralesentredeuxmers.fr \\ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \\ 05 56 71 81 76



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

\\ ANNEXE N°4 \\ TABLEAU DES PROJETS SOUTENUS

Priorité n°1

Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi

Dispositif	Objectifs et projets à financer	Bénéficiaires	Assiette	Intensité maximale de l'aide communautaire	Régime d'aide	Justificatifs
Accompagner la diversité agricole	Aider les agriculteurs à diversifier leurs activités agricoles afin de répondre aux évolutions de leur secteur	Exploitations agricoles	Investissements Aménagement Matériel	30% Subvention plafonnée à 3000€ <i>Si création d'emploi, bonification possible plafonnée à 1000 €</i>	SA 41735 Investissement grandes entreprises transfo et commercialisation SA 102484 Investissement production agricole primaire	• Accompagnement des chambres consulaires • Étude préalable du projet • Descriptif technique • Plan de financement (dossier de demande) • Devis
	Aider à la modernisation type solution numérique ou robotique		Investissements immatériels Frais de communication	30% Subvention plafonnée à 1500 €	1408/2013 de minimis	
Salons et Manifestations	Favoriser la promotion des entreprises locales et l'échange de connaissances	Toute entreprise du territoire	Frais de participation aux salons nationaux et internationaux	25% Subvention plafonnée à 300 € dans la limite de 3 demande sur 5 ans <i>(Enveloppe globale de 3000€ par an)</i>	SA 100189 PME 1407/2013 de minimis	• Justificatif de préinscription en qualité d'exposant • Devis de transport ou d'hébergement
Soutien à la mise aux normes et au développement numérique	Accompagner les entreprises dans la mise aux normes anticipées de leur structure	PME / TPE	Investissement	30% Subvention plafonnée à 1500 € <i>Avis favorable à condition que la mise aux normes ne soit pas à caractère obligatoire</i>	SA 59108 environnement SA 100189 PME SA 103603 AFR 1407/2013 de minimis	• Accompagnement du PETR • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Devis • Plan du projet • Dossier label • Contrôle qualité par bureau de contrôle ou entreprise agréée
	Accompagner la modernisation du secteur du commerce et de l'artisanat		Labellisation (sous justificatif et organisme de contrôle) Investissement Matériel Immatériel	Labellisation : 30% Subvention plafonnée à 1500 € Investissement / Matériel : 30 % Subvention plafonnée à 3 000 € <i>Avis favorable à condition de ne pas avoir déjà été subventionné par un dispositif pour lequel la CdC participe (exemple : ACP)</i>	SA 100189 PME 1407/2013 de minimis	

Priorité n°2

Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable

Dispositif	Objectifs et projets à financer	Bénéficiaires	Assiette	Intensité maximale de l'aide communautaire	Régime d'aide	Justificatifs
Soutien au déploiement du Très Haut Débit	Favoriser le raccordement des entreprises aux réseaux de communication électroniques très haut débit basé sur la technologie des boucles locales optiques mutualisées (BLOM) desservant de façon capillaire l'ensemble des logements et entreprises d'un territoire (FttH)	TPE et PME	Investissement Travaux Matériel Attention : Réseau secondaire	20% pour les TPE 10% pour les PME Subvention plafonnée à 1000 €	SA 100189 PME 1407/2013 de minimis	• Descriptif technique • Plan de financement (dossier de demande) • Devis • Plan des travaux • Plan de cadastre
Études de marché	Accompagner les projets de création et de développement	Toute entreprise du territoire	Frais d'étude de marché	30% Subvention plafonnée à 500 €	De SA 100189 PME 1407/2013 de minimis	• Accompagnement du PETR • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Devis • Justificatifs des aides complémentaires
Création et développement d'entreprises			Investissement Travaux Matériel Frais de communication	Investissement / Matériel 30 % Plafonné à 3000 € Frais de communication 30 % Plafonné à 1500 €		
Frais de loyer	Accompagner la création d'entreprise dans le cadre de son installation	Toute entreprise du territoire	Coût de loyer hors charges	30% Subvention plafonnée à 1200 € sur 3 mois soit 400 € par mois <i>Bonification si création d'emploi</i>		• Accompagnement du PETR • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Bail
Frais d'acquisition foncière	Accompagner la création d'entreprise dans le cadre de son installation	Toute entreprise du territoire	Frais d'actes	30% Subvention plafonnée à 1000 € <i>Bonification si création d'emploi</i>		• Accompagnement du PETR • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Plan cadastral • Sous-seing
Reprise & transmission Aide au cédant	Accompagner et soutenir les entreprises dans la recherche de repreneurs	Toute entreprise du territoire	Coût d'étude	30% Subvention plafonnée à 500 €	SA 100189 PME 1407/2013 de minimis (Grande entreprise)	• Accompagnement du PETR • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Devis • Justificatifs des aides complémentaires
Reprise & transmission Aide au repreneur	Accompagner l'achat dans le cadre d'une reprise d'activité	Toute entreprise du territoire	Frais d'actes	30% Subvention plafonnée à 1000 € <i>Bonification si création d'emploi</i>	1407/2013 de minimis (Sauf GE) 1408/2013 de minimis	• Accompagnement du PETR • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Plan cadastral • Sous-seing
			Frais de communication	30 % Subvention plafonnée à 1500 € <i>Bonification si création d'emploi</i>		
			Investissement / Matériel / Immatériel	30 % Subvention plafonnée à 3000 % <i>Bonification si création d'emploi</i>		

Soutien à la modernisation	Accompagner les acteurs du territoire dans la recherche d'innovation et la modernisation des outils et process	PME / TPE	Frais d'étude Frais de labellisation Frais d'innovation (brevet...)	30% Subvention plafonnée à 1000 €	SA 103603 AFR SA 100189 PME 1407/2013 de minimis 1408/2013 de minimis	• Accompagnement du PETR • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Devis • Plan du projet • Dossier label • Contrôle qualité par bureau de contrôle ou entreprise agréée • Étude de faisabilité du process innovant
			Investissement Matériel Immatériel	30% Subvention plafonnée à 3000 € Bonification si création d'emploi		

Priorité n°3

Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement

Dispositif	Objectifs et projets à financer	Bénéficiaires	Assiette	Intensité maximale de l'aide communautaire	Régime d'aide	Justificatifs
Soutien au déploiement d'un réseau de Tiers-lieux	Accompagner la création et le développement de projets d'espaces de travail partagés et collaboratifs (coworking...)	Toute entreprise du territoire Association	Investissement en matériel	30% Subvention plafonnée à 1000 €	SA 39252 AFR SA 40453 PME 1407/2013 de minimis	• Accompagnement du PETR • Descriptif technique • Plan de financement (dossier de demande) • Devis • Descriptif matériel
			Aide aux loyers	30% Subvention plafonnée à 1200€ sur 3 mois soit 400 € par mois		• Accompagnement du PETR • Descriptif technique • Plan de financement (dossier de demande) • Bail
Aide aux structures intervenant dans le développement économique	Accompagnement à la promotion et à l'attractivité du territoire : aide à l'animation et à la structuration de dynamiques économiques du territoire	Groupe d'entreprises Associations Économique	Frais d'animation Manifestation Frais de communication	50% Subvention plafonnée à 1500 €	SA 58995 RDI (pôle d'innovation)	• Dossier descriptif de l'action • Relevé de situation de l'association • Devis
Développement de l'économie sociale et solidaire	Accompagner les projets solidaires et communautaires	Groupe d'entreprises Associations	Frais de logistique Frais de matériel Frais d'animation Frais d'investissement Frais de communication	50% Subvention plafonnée à 1500 €	SA 103603 AFR SA 100189 PME SA 59108 ENVIRONNEMENT 1407/2013 de minimis	• Dossier descriptif de l'action • Relevé de situation de l'association • Devis
Favoriser la promotion touristique du territoire	Accompagnement des entreprises du tourisme pour l'installation ou le développement sur le territoire	Toute entreprise qui travaille dans le secteur touristique	Investissement immatériel Frais de communication	30% Subvention plafonnée à 1500 € Bonification si création d'emploi	SA 103603 AFR SA 100189 PME 1407/2013 de minimis	• Accompagnement du PETR ou de l'ENTRE-DEUX-MERS Tourisme • Dossier descriptif • Plan de financement (dossier de demande) • Devis • Adhésion au programme Lichô de l'ENTRE-DEUX-MERS Tourisme
			Investissement Matériel	30% Subvention plafonnée à 3000 € Bonification si création d'emploi		
Aide à la mobilité	Accompagnement des entreprises employant des apprentis	Toute entreprise du territoire	Accompagnement aux coûts de transport (Sur justificatif de bulletin de salaire)	50% Subvention plafonnée à 600€ par un an	1407/2013 de minimis	• Contrat d'apprentissage avec la mention d'aide au transport • Accompagnement par la Mission Locale du jeune



Communauté des Communes

Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \ e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

\\ ANNEXE N°5 \\ GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

La grille d'évaluation permet à la commission d'attribution de comparer équitablement les projets et de les évaluer selon des critères spécifiques et des objectifs. Une première étude sera menée avant toute audition. En résultera une première notation. Après audition, une seconde note sera attribuée. Elle confirmera ou infirmera la première. Une moyenne sera ensuite calculée à partir des notations allouées par l'ensemble des membres de la commission. Celle-ci servira d'indicateur de sélection, et contribuera à la prise de décisions et votes des membres de la commission.

Indicateurs et notes	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	Note Avant audition	Note Après audition
Intégration du projet sur le territoire en lien avec les enjeux définis par la collectivité	Sans rapport	Intégré mais délocalisable	Intégré et non délocalisable	Projet d'intérêt communal	Projet d'intérêt communautaire pouvant avoir un rayonnement sur le Cœur Entre-Deux-Mers	/4	/4
Impact sur l'emploi et l'activité économique et ou de l'offre de service	Sans rapport	Permet le maintien d'une activité	Maintien d'emploi	Nouvelle activité ou développement avec un potentiel d'emploi	Nouvelle activité ou développement avec une création d'emploi	/4	/4
L'impact du projet dans une démarche partenariale et de réseaux	Sans rapport	Communication transversale avec ou sur des partenaires	Travail et échanges réguliers entre partenaires	Adhésion à des réseaux/labels Partage des ressources, outils...	Co-organisation de projets rayonnant sur le territoire	/4	/4
Dimension innovante du projet sur le territoire	Sans rapport	Maintient une méthode ou une activité déjà en place sur le territoire	Améliore une activité, un processus ou une méthode	Implante une activité ou une méthode absente du territoire mais présente à l'extérieur	Innovent par une nouvelle méthode ou activité présente nulle part ailleurs	/4	/4
Impact environnemental du projet	Dégrade l'environnement	N'a pas d'impact	Peu d'impact positif	S'intègre à l'environnement et bénéficie d'un impact moyen	S'intègre à l'environnement et bénéficie d'un impact positif fort avec des actions de valorisation de l'environnement importante	/4	/4
Projet particulièrement atypique, innovant ou exceptionnel >> Point bonus						/2	/2
Grille de bonification pour la création d'emploi							
Création d'1 emploi		Création de 2 emplois		Création de 3 emplois et plus			
Plafond à 500 €		Plafond à 750 €		Plafond à 1000 €			